



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
39^e session du Conseil des droits de l'homme
Point 5: Organes et mécanismes des droits de l'homme

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (A/HRC/39/67)

Déclaration orale ***Vérifier à l'audition***

Monsieur le Président,
Je m'appelle Ndiakhate FALL, paysan sénégalais et représentant de la Coordination africaine de La Via Campesina.

Au nom du CETIM, des organisations de paysans et d'autres travailleurs ruraux en Afrique, nous tenons tout d'abord à remercier chaleureusement la Bolivie non seulement pour son rapport présenté à la présente session mais aussi pour tout le travail qu'elle a réalisé jusqu'ici à la présidence du Groupe de travail intergouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Les négociations ayant abouti, le Conseil des droits de l'homme est amené à adopter la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales durant sa présente session.

Fruit d'un compromis et de longues négociations, transparente et inclusive grâce à l'excellent travail de la Bolivie, la version finale reflète, autant les préoccupations des paysans que celles des États. Si elle est mise en œuvre conformément au principe de la responsabilité partagée, c'est à dire par les États et autres collectivités publiques à l'échelle nationale et internationale et surtout en collaboration étroite avec les paysans, cette Déclaration constitue une base solide pour répondre aux défis actuels de la paysannerie en Afrique. A ce titre, elle a le potentiel de prévenir de nombreuses discriminations et violations de leurs droits humains, tout en garantissant la souveraineté alimentaire, le maintien de la biodiversité et l'endigement des changements climatiques.

Finalement, l'adoption de cette Déclaration sera bénéfique pour toutes les parties : les États et autres collectivités publiques, les paysans, les pêcheurs, les nomades, les travailleurs agricoles, les peuples autochtones, mais aussi les consommateurs.

C'est pourquoi nous appelons tous les États membres du Conseil des droits de l'homme et les États africains en particulier, à adopter par consensus la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 21 septembre 2018